

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	12/03/2026
date de convocation :	05/03/2026

n° de délibération :	DE2026 - 13
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	8
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :	Compte financier unique (CFU) 2025 - Tous budgets principal et annexes en M57, M4, M49
----------------------------	---

Le douze mars deux mille vingt-six, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		pouvoir à MOURGUES Christine	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale		s'est retirée de la Salle lors du vote	
BOUNOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		pouvoir à VIDAL Fabrice	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les 3 budgets de la commune d'Esclanèdes pour exercer l'ensemble de ses compétences :

	libellé	nomenclature
1.	Budget Primitif Principal	M57
2.	Budget Primitif Annexe « Multiservices »	M4
3.	Budget Primitif Annexe « Eau - assainissement »	M49

Considérant la mise en place, à partir de l'année 2024, des CFU (Compte Financier Unique) pour tous les budgets de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public ;

Considérant que le CFU constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que chaque budget fait l'objet d'un CFU dont les résultats, pour l'exercice 2025, se présentent ainsi :

1. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	258 342.38	363.162.83	621 505.21
	Recettes réalisée (1)	B	172 986.51	408 130.50	581 117.01
	Restes à réaliser	C	14 948.00	0.00	14 948.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	236 705.66	390 684.00	627 389.66
	Dépenses réalisées (1)	E	104 091.32	260 400.99	364 492.31
	Restes à réaliser	F	112 055.00	0.00	112 055.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	68 895.19	147 729.51	216 624.70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (1/-)	H	-21 636.72	27 521.17	5 884.45
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	47 258.47	175 250.68	222 509.15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-97 107.00	0.00	-97 107.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-49 848.53	175 250.68	125 402.15

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026



ID : 048-214800567-20260312-BP_CFU_2025-BF

2. BUDGET PRIMITIF ANNEXE "MULTISERVICES" - Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 251.37	6 269.89	26 687.96
	Recettes réalisées (1)	B	6 248.34	5 070.00	9 690.51
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 803.00	7 503.00	29 040.00
	Dépenses réalisées (1)	E	6 217.91	2 115.41	10 809.44
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	30.46	2 954.59	-1 118.93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 448.37	1 233.11	2 352.04
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-4 417.91	4 187.70	1 233.11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-4 417.91	4 187.70	-230.21

3. BUDGET PRIMITIF ANNEXE "EAU - ASSAINISSEMENT" - Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	91 372.00	103 900.23	195 272.23
	Recettes réalisées (1)	B	35 223.00	121 710.78	156 933.78
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	164 974.61	196 572.00	361 546.61
	Dépenses réalisées (1)	E	142 098.79	116 998.19	259 096.98
	Restes à réaliser	F	17 100.00	0.00	17 100.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-106 875.79	4 712.59	-102 163.20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	73 602.61	92 671.77	166 274.28
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-66 273.18	97 384.36	64 111.18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-17 100.00	0.00	-17 100.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-50 373.18	97 384.36	47 011.18

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré de la salle (article L 2121-14 du CGCT) et ne participe pas au vote, à l'unanimité des membres présents,

VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission au Comptable Public.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le 1^{er} Adjoint,
Franck MEYRUEIX

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr